

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14754**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Génie civil et construction, Spécialité Management et conduite de travaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 231 Mines et carrières, génie civil, topographie, 232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par la licence :

Le titulaire de la licence Management et Conduite de Travaux intervient dans de petites ou moyennes entreprises et des grands groupes de BTP en tant que Conducteur de Travaux. Le conducteur de travaux est à l'interface entre les différents intervenants (bureaux d'études, Architectes, Entreprises, sous traitants) dans l'acte de construire. Il joue un véritable rôle de « chef d'orchestre ». A partir du dossier de production établi par les bureaux d'études, celui-ci assure la mise en œuvre du projet de construction en veillant constamment à la qualité des travaux, à la tenue des délais et au respect du budget initialement prévu. Homme de terrain, le conducteur de travaux règle sur place et au quotidien les problèmes qui se posent au cours de la construction.

Compétences évaluées :

- Préparer, organiser, planifier, gérer techniquement un chantier de construction
- Préparer, organiser, planifier, gérer administrativement un projet et un chantier de construction.
- Manager la qualité, d'environnement et de sécurité (QSE).
- Manager la sécurité et la protection de la santé (SPS).
- Coordonner les intervenants (Architecte, Bureaux d'études, AMO, MOE, CT, CSPPS, ...),
- Manager et gérer les équipes de l'entreprise et les sous traitants,
- Etablir les documents de gestion et de suivi financier,
- Mettre en place les actions correctives nécessaires en cas de dépassements budgétaires,
- Participer au management d'un centre de profil (PME, Service travaux,...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

Construction et aménagement

Types d'emplois accessibles :

Conducteur de travaux

Chef de chantier (en cas de travaux de grande technicité comme les ouvrages d'arts et les infrastructures)

Responsable de chantier

Coordonnateur maintenance et travaux d'entretien

Surveillant de travaux

Superviseur tous corps d'état

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour des quatre composantes suivantes, permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et la capacité du titulaire à prendre des décisions et occuper son emploi de façon autonome :

1) La réussite à des examens écrits attestant des connaissances acquises dans le domaine de la conduite de travaux (30 ECTS) et des techniques de construction (12 ECTS)

2) Le niveau d'anglais du candidat sera évalué par le test du Bulats niveau I.

3) La conception et la conduite d'un projet tuteuré appliqué d'une durée minimum de 4 semaines dans une PME-PMI ou un grand groupe de BTP. Ce projet est choisi par les candidats et donne lieu à un rapport d'application écrit et une soutenance orale devant un jury constitué de professionnels et d'enseignants. Seront évaluées la capacité à formuler et synthétiser une problématique liée à l'entreprise concernée, l'application des connaissances fondamentales du métier, la pertinence des solutions techniques et financières proposées et leur applicabilité. La réussite à cette épreuve se constituera de la réalisation du projet tuteuré, de l'évaluation du rapport d'application écrit et

de sa soutenance orale et de l'évaluation du tuteur. (6 ECTS).

4) La production d'un mémoire écrit de stage professionnel (d'une durée minimum de 16 semaines) se déroulant sur le lieu d'activité du candidat s'il le souhaite. Ce mémoire de stage doit démontrer la capacité du candidat à développer une vision globale du cas rencontré en intégrant ses multiples dimensions, à montrer une autonomie d'analyse, de conduite d'actions, à gérer de façon autonome les solutions techniques et financières proposées et à produire des analyses et documents techniques clairs et facilement communicables. Ce mémoire fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants. (12 ECTS).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	ESTP : <ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	L'Administrateur général ou son représentant (président du jury), le responsable ou son représentant du service VAE, 3 enseignants dont le responsable pédagogique de la LP ou son représentant, 2 représentants qualifiés des professions concernées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 juillet 2010 (n° d'habilitation 20100542)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO du 26 avril 2002

Références autres :

Arrêté du 28 juin 2012 (n° d'habilitation 20100542)

Pour plus d'informations

Statistiques :

- En formation continue au Cnam : les premiers diplômés sont attendus en octobre 2012.

- En formation initiale et en formation par l'apprentissage avec l'ESTP : 50 par an.

Autres sources d'information :

www.btp.cnam.fr

www.estp.fr

CNAM

<http://www.btp.cnam.fr>

<http://www.estp.fr>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

CNAM

292 rue Saint-Martin - 75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres d'enseignement de Pays de la Loire, d'Île-de-France.

Historique de la certification :

La licence, à l'origine de cette licence, a été habilitée par arrêté ministériel le 27 juillet 2010, sous l'intitulé : Travaux publics, Spécialité Management et conduite de travaux (n° d'habilitation 20100542).

Certification précédente : Travaux publics spécialité Management et conduite de travaux